

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 24 mars 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D172023

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme FONTIMPE Catherine –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain –
M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno –
M. NILLOON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence –
Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à
M. CHEVRET Pascal, M. BERRY David a donné pouvoir à Mme PACCAUD
Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à Mme DEGRANGE Valérie,

Date de la convocation :
24/03/2023

Absent : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire-Adjoint présente, le Compte Administratif 2022 du budget principal, chapitre par chapitre, et en fournissant tous renseignements nécessaires.

Pour le budget communal :

Les résultats de la section fonctionnement sont arrêtés comme suit :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 2 086 370.33 €
	Réalisées	: 1 524 185.16 €
- Recettes :	Prévues (avec DM)	: 2 086 370.33 €
	Réalisées (avec excédent antérieur):	2 216 361.99 €
- Excédent de clôture :		692 176.83 €

Les résultats de la section investissement sont arrêtés comme suit :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 3 180 739.53 €
	Réalisées (+ RAR)	: 1 699 224.56 €
- Recettes :	Prévues (avec DM)	: 3 180 739.53 €
	Réalisées (avec excédent antérieur):	2 380 807.11 €
- Excédent de clôture :		681 582.55 €

Dans son ensemble, **le Compte Administratif 2022 du Budget Communal fait ressortir un excédent de clôture de 1 373 759.38 Euros.**

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20230331-D172023-BF
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Suite à la constatation de l'excédent budgétaire global et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire transmet la présidence à Monsieur le Doyen, et quitte la séance.

De par le résultat des opérations de vote, le Conseil élit Monsieur le premier Adjoint à la présidence. Ce dernier soumet au vote de l'Assemblée Municipale le Compte Administratif 2022 du budget principal, en corrélation avec le compte de gestion du trésorier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif Communal 2022.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 03 avril 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX